

COULEURS RH

Conditions générales de vente 2026

Actions de formation - Bilans de compétences - Consulting - Coaching

Organisme	Informations
Responsable	Stérenn Péresse
Nom commercial	Couleurs RH
Statut	Micro-entreprise - organisme de formation
SIRET	51247011300030
N° déclaration d'activité (NDA)	76341241234 — Préfet de la région Occitanie
Certification qualité	Qualiopi — Actions de formation et bilans de compétences - N°ATA_11252023
Adresse administrative	27 rue Jules Ferry, Bât. B — 34110 Frontignan
Contact	contact@couleursrh.com — 06 68 62 48 14
Site	www.couleursrh.com

Document applicable

Les présentes CGV s'appliquent aux prestations Couleurs RH, sauf dispositions particulières prévues dans le contrat, la convention, le devis, la proposition commerciale ou les règles d'une plateforme de financement.

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 Objet des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Couleurs RH consent au client, commanditaire, responsable de l'inscription, acheteur professionnel, bénéficiaire ou participant, qui l'accepte, une prestation issue de son offre.

Les prestations concernées peuvent être des actions de formation, des bilans de compétences, des prestations de consulting, de conseil RH/QVCT, de coaching professionnel ou d'accompagnement professionnel.

Toute commande implique l'acceptation des présentes CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de Couleurs RH, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les CGV peuvent être mises à jour. La version en vigueur est disponible sur le site www.couleursrh.com ou transmise sur simple demande.

1.2 Documents complémentaires

Les présentes CGV sont complétées, selon la prestation concernée, par le programme, le contrat, la convention, le devis, le règlement intérieur, le livret d'accueil, la charte RGPD et la charte déontologique de Couleurs RH.

En signant le contrat, la convention, le devis ou tout document de contractualisation, le Client reconnaît avoir reçu ou avoir pu consulter ces documents.

Article 2 - Engagements des parties

- Le Client s'engage à transmettre à Couleurs RH les informations nécessaires à l'analyse du besoin, à la contractualisation et au bon déroulement de la prestation.
- L'entreprise bénéficiaire s'engage à présenter aux participants l'action de formation ou la prestation prévue et à faciliter, le cas échéant, la transmission des questionnaires ou documents nécessaires.
- Le Client s'engage à respecter l'image professionnelle de Couleurs RH, sans préjudice de son droit à formuler une réclamation ou un retour qualité.
- Couleurs RH s'engage à réaliser la prestation dans le cadre du programme, du contrat, de la convention ou de la proposition validée.
- Couleurs RH est tenue à une obligation de moyens et s'engage à mobiliser les moyens matériels, humains, pédagogiques et techniques prévus pour mener à bien la prestation.

Article 3 - Modalités d'inscription et de contractualisation

3.1 Formation inter

La demande d'inscription à une formation inter peut être effectuée par le Client par email, bulletin d'inscription, formulaire ou tout autre moyen écrit permettant d'identifier la demande.

La demande doit préciser : le nom et les coordonnées du Client, le cas échéant la raison sociale et le numéro SIRET, l'intitulé de la formation, les dates souhaitées et le nombre de participants à inscrire.

Toute commande est ferme et définitive après acceptation écrite par le Client du devis, de la proposition, du bulletin d'inscription, du contrat ou de la convention transmis par Couleurs RH.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client par email dans les 72 heures suivant la réception de la demande. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation définitive de la tenue de la formation.

Pour garantir la qualité pédagogique de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants peuvent être définis selon la nature de l'action. Couleurs RH se réserve le droit de refuser, reporter, annuler ou adapter une session lorsque le nombre de participants est insuffisant ou supérieur au nombre prévu, notamment lorsque les conditions pédagogiques, matérielles ou organisationnelles ne permettent pas d'assurer la qualité attendue.

En cas de formation maintenue avec un effectif réduit ou modifié, Couleurs RH et le Client valident ensemble, par écrit, les nouvelles conditions de réalisation de la formation, notamment le format, la durée, le tarif, les modalités pédagogiques ou l'organisation pratique.

La confirmation définitive de la session, accompagnée de la convocation et des informations pratiques nécessaires, notamment horaires, lieu ou lien de connexion, est transmise au plus tard 7 jours ouvrés avant la formation, sauf délai différent convenu entre les parties.

À l'issue de la formation, Couleurs RH adresse les documents prévus selon la prestation réalisée : facture, attestation de réalisation, certificat de réalisation, feuille d'émargement ou tout autre justificatif utile.

3.2 Formation intra

Toute demande de formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière établie par Couleurs RH.

Cette proposition précise notamment les objectifs, le public concerné, le nombre de participants prévu, la durée, les modalités pédagogiques, le lieu ou les modalités à distance, le tarif et les éventuels frais complémentaires.

L'acceptation formelle de cette proposition par le Client vaut commande définitive et emporte acceptation des présentes CGV, des dates, des modalités, du tarif et des conditions de réalisation de la prestation.

Toute modification du nombre de participants, du calendrier, du format ou des conditions d'organisation doit faire l'objet d'un accord écrit entre les parties et peut entraîner une révision de la proposition initiale.

Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur un support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à Couleurs RH dans les 8 jours ouvrés suivant la fin de la formation.

3.3 Bilan de compétences et accompagnement individuel

Le bilan de compétences ou l'accompagnement individuel fait l'objet d'un échange préalable, d'un recueil des besoins et d'un contrat ou document de contractualisation précisant la durée, le coût, les objectifs, les modalités, le calendrier prévisionnel et les conditions financières.

Le bilan de compétences repose sur le consentement libre, éclairé et express du bénéficiaire. Les résultats du bilan appartiennent exclusivement au bénéficiaire.

Article 4 - Modalités de réalisation des prestations

Couleurs RH est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa compétence, dans le respect du cadre annoncé au Client.

Les durées, objectifs, contenus, méthodes, modalités d'évaluation et modalités d'accès sont précisés dans le programme, la proposition, la convention ou le contrat.

Les prestations peuvent être réalisées en présentiel, en distanciel ou en modalité mixte. Lorsque la prestation se déroule à distance, les liens de connexion et consignes techniques sont transmis avant la séance.

Pour les prestations à distance, le bénéficiaire doit disposer d'un équipement adapté : connexion internet stable, micro, caméra et espace calme permettant la confidentialité des échanges.

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de Couleurs RH. Lorsque la prestation se déroule dans un établissement d'accueil ou dans les locaux du Client, le règlement intérieur de cet établissement s'applique également pour les règles de sécurité et d'hygiène.

Toute personne ayant besoin d'un aménagement spécifique est invitée à contacter Couleurs RH avant le démarrage de la prestation afin d'étudier les adaptations possibles.

Article 5 - Tarifs et conditions de règlement

5.1 Tarifs

Les prix sont indiqués dans les supports de communication, devis, propositions commerciales, conventions, contrats ou documents de contractualisation. Les frais annexes éventuels sont précisés lorsqu'ils sont applicables.

Les remises et offres commerciales proposées par Couleurs RH ne sont pas cumulables entre elles, sauf accord écrit contraire.

5.2 Formation inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication, le devis ou le bulletin d'inscription transmis au Client. Sauf mention contraire, ils n'incluent ni les repas, ni l'hébergement, ni les frais de transport.

5.3 Formation intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques, locations de salle, déplacements ou hébergements peuvent être facturés en sus lorsqu'ils sont prévus.

5.4 Conditions de règlement

Les factures sont payables à réception ou selon l'échéancier convenu, sans escompte, par virement bancaire, sauf disposition particulière prévue dans le contrat ou la convention.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros lorsque celle-ci est applicable.

En cas d'absence ou de retard de règlement, Couleurs RH se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

Article 6 - Annulation, modification ou report par Couleurs RH

Couleurs RH se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation, notamment lorsque le nombre de participants est jugé pédagogiquement inapproprié, en informant le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date prévue lorsque cela est possible.

Couleurs RH peut remplacer un formateur ou intervenant défaillant par une personne aux compétences équivalentes, ou reporter la prestation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, Couleurs RH procède au remboursement des sommes éventuellement perçues au titre de la prestation non réalisée, à l'exclusion de tout autre coût, sauf disposition particulière prévue au contrat ou à la convention.

Couleurs RH peut être contraint d'annuler ou de reporter une prestation pour cas de force majeure, tels que définis par le Code civil.

Article 7 - Annulation, report, absence ou interruption par le Client

7.1 Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à Couleurs RH au moins 15 jours ouvrés avant la date de début de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation écrite de Couleurs RH.

En cas d'annulation ou de report demandé entre 15 et 10 jours ouvrés avant la date de début de la formation, Couleurs RH pourra facturer au Client 50 % du prix de la formation, auxquels pourront s'ajouter les frais déjà engagés au titre de la préparation, de l'organisation, de la location éventuelle de salle, des déplacements ou de tout autre frais non récupérable.

En cas d'annulation ou de report demandé moins de 10 jours ouvrés avant la date de début de la formation, Couleurs RH pourra facturer au Client 100 % du prix de la formation, auxquels pourront s'ajouter les frais déjà engagés et non récupérables.

En cas d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de la formation.

En cas d'absence justifiée par un certificat médical, Couleurs RH pourra proposer, lorsque cela est possible, un report sur une session ultérieure. À défaut de session disponible ou d'accord entre les parties, les conditions financières prévues aux présentes CGV demeurent applicables.

Sauf cycle ou parcours de formation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement d'un participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit être transmise par écrit à Couleurs RH et comporter les nom, prénom, fonction et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant remplaçant avec ceux définis dans le programme de formation.

7.2 Formation intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra par écrit. Si la demande parvient à Couleurs RH au moins 21 jours ouvrés avant la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation peuvent être facturés.

Si la demande parvient entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client peut être facturé de 50 % du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés.

Si la demande parvient moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client peut être facturé de 100 % du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés. Ces frais sont non imputables à la contribution financière obligatoire de formation.

7.3 Bilan de compétences, formation particulière ou accompagnement individuel

Les conditions d'annulation, de report ou d'interruption sont précisées dans le contrat, la convention, les présentes CGV ou les conditions de la plateforme de financement concernée, notamment CPF / Mon Compte Formation.

La première séance peut permettre de confirmer ou d'ajuster le planning des rendez-vous. Toute séance annulée moins de 48 heures à l'avance peut être facturée ou reportée en fin de parcours, selon les conditions prévues au contrat ou à la convention.

En cas d'inexécution totale ou partielle imputable à Couleurs RH, seules les sommes correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées.

En cas d'annulation, d'absence, de report tardif, de participation partielle, d'abandon ou d'interruption imputable au Client, les conditions financières prévues aux présentes CGV, au contrat, à la convention, au devis ou aux règles de la plateforme de financement concernée s'appliquent.

Article 8 - Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papier ou numériques remis lors de la prestation ou accessibles en ligne sont la propriété de Couleurs RH. Ils ne peuvent être reproduits, transmis, modifiés, diffusés ou réutilisés sans accord exprès de Couleurs RH. Toute utilisation non autorisée s'expose à des poursuites judiciaires.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations, images, outils, exercices, questionnaires, jeux ou méthodes reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier.

Le Client s'engage à ne pas céder, communiquer ou exploiter les documents reçus dans des conditions susceptibles de concurrencer directement ou indirectement Couleurs RH.

Article 9 - Renseignements, difficultés et réclamations

Toute commande, demande d'information, difficulté, aléa ou réclamation relative aux présentes CGV ou à une prestation doit être formulée par écrit à Couleurs RH : contact@couleursrh.com ou Couleurs RH — 27 rue Jules Ferry, Bât. B — 34110 Frontignan.

Une réclamation peut également être transmise via le formulaire communiqué par Couleurs RH ou accessible depuis les supports prévus à cet effet.

Couleurs RH s'engage à accuser réception de la réclamation dans les meilleurs délais et à apporter une réponse adaptée selon la nature de la situation.

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

En cas de litige relevant de la médiation de la consommation, le consommateur peut déposer sa réclamation auprès du CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, ou sur le site www.cm2c.net.

Article 10 - Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la prestation fournie par Couleurs RH, sous réserve des informations et conseils transmis par Couleurs RH avant contractualisation.

La responsabilité de Couleurs RH ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, notamment perte de chance, perte de clientèle, perte de résultat, perte d'exploitation ou préjudice commercial.

En tout état de cause, si la responsabilité de Couleurs RH était retenue, le montant total des sommes mises à sa charge ne pourrait excéder le montant payé par le Client au titre de la prestation concernée, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Article 11 - Données personnelles

Couleurs RH prend au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et bénéficiaires.

Les données sont traitées dans le respect du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Les finalités, bases légales, durées de conservation, destinataires, droits des personnes et modalités d'exercice des droits sont précisés dans la Charte de protection des données personnelles de Couleurs RH.

Le bénéficiaire peut exercer ses droits à l'adresse suivante : contact@couleursrh.com.

Article 12 — Divers

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des présentes CGV ni de la prestation concernée.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel tout document, information, donnée ou concept dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la prestation, notamment les remises accordées, modalités spécifiques et échanges entre participants.

Couleurs RH peut sous-traiter tout ou partie de l'exécution des prestations, sous sa responsabilité, dans le respect du cadre contractuel et des exigences qualité applicables.

L'utilisation du nom, de la dénomination sociale, du logo ou de la marque du Client comme référence commerciale nécessite l'accord écrit préalable du Client.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent leurs activités de manière indépendante, sans lien de subordination ni société de fait.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à leur exécution ou à leur interprétation sera recherché prioritairement par voie amiable. À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes, sous réserve des dispositions légales impératives applicables aux consommateurs.

Acceptation

Les présentes CGV peuvent être acceptées par signature d'un contrat, d'une convention, d'un devis, d'un bulletin d'inscription, d'une proposition commerciale ou par tout autre accord écrit matérialisant la commande.